



En partenariat avec les Communautés de Communes :



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET Pays Comminges Pyrénées

PLAN CLIMAT – Le Comminges s'engage, et vous ?

Mobilité et ressources naturelles – AMI 2019

Date d'envoi de l'AMI : 22 février 2019

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS : 30 juin 2019

Avec le soutien financier de ;



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL PAYS COMMINGES PYRENEES

21 Place du Foirail – BP 60029 – 31801 SAINT-GAUDENS CEDEX

I. Contexte de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI)

Une démarche engagée par les 3 communautés de communes du territoire :

Les 3 communautés de communes du territoire ont engagé depuis quelques mois avec l'appui technique du Pays une démarche Plan Climat pour lutter localement contre le changement climatique.

Après des temps de partage et d'échange avec les partenaires et avec les habitants autour de la présentation du diagnostic du territoire et des orientations stratégiques, les élus ont retenu pour le territoire 3 grandes orientations pour faire du Comminges, **un territoire à énergie positive à l'échéance 2050, résistant au changement climatique et préservé :**

Le Comminges, futur territoire à énergie positive, résistant et préservé :

- Un territoire qui s'engage pour un habitat et une mobilité durables
- Un territoire qui développe ses filières renouvelables à fort potentiel (biomasse, solaire, géothermie)
- Un territoire résistant face au changement climatique

Un programme d'actions dans chaque communauté de communes !

A partir de cette stratégie collective, chaque communauté de communes a travaillé avec ses partenaires, dont le Pays Comminges Pyrénées, un plan d'actions 2019-2025 pour engager le territoire dans l'atteinte des objectifs de transition fixés.

Le Pays a ainsi proposé plusieurs projets qui enrichissent les plans d'actions des 3 collectivités.

Parmi ces actions, les élus ont souhaité conforter l'accompagnement technique et financier des projets s'inscrivant dans les objectifs de la démarche Plan Climat, notamment en matière :

- De projets en lien avec la mobilité durable
- De projets en lien avec l'utilisation de la ressource bois d'œuvre locale

Le lancement du présent AMI découle de cet objectif.

II. Objectifs

Les objectifs de cet AMI Plan Climat 2019 sont les suivants :

1. Recenser les projets « Plan Climat » sur le territoire :

La transition énergétique est l’affaire de tous, et les collectivités pilotes de la démarche Plan Climat ont bien conscience de la nécessité d’encourager et d’accompagner les acteurs du territoire dans leurs engagements dans cette démarche.

Aussi, cet AMI a pour premier objectif de faire connaître ou faire émerger des projets sur le territoire dont les objectifs recoupent les ambitions des Plans Climat des collectivités du Comminges.

Il s’agira prioritairement de repérer des projets dans une phase de préfiguration avancée, en lien avec les thématiques suivantes :

- **Mobilité durable :**
 - Etudes-actions en vue d’améliorer la mobilité ; transport à la demande (TAD), transports en commun, covoiturage...
 - Aménagement et équipements favorisant la mobilité durable et l’intermodalité : aménagement d’aires de covoiturage, travaux pour l’aménagement de cheminements piétonniers, cyclables, acquisition de véhicules de transport collectif et voitures 100 % électriques ou mobilisant du bio GNV, achat de vélos 100 % électriques et bornes de recharge, fournitures et équipements relatifs à l’adaptation/conversion des véhicules utilitaires publics à l’électrique ou au bio GNV, parcs à vélos, vestiaires, signalétique dédiée...
 - Soutien au développement des e-services pour moderniser ou proposer des services au public (conception de plateforme de services, création d’outils numériques mutualisés et collaboratifs...) dans les domaines du transport et de la mobilité
 - Action de communication et de sensibilisation autour de la mobilité durable : support de communication, signalétique, matériel pédagogique...
- **Création et aménagement de bâtiments mobilisant du bois local**
 - Achat de bois local et prestations relatives à sa mise en œuvre dans le projet (étude préalable, marché de travaux...) : bois construction, parquet, lambris, bardage...
 - Achat de mobiliers en bois local

Pour le bois construction : un bois sera considéré comme local s’il est issu d’un rayon si possible inférieur à 100km autour du lieu d’implantation du projet ou au plus près en fonction des besoins en bois du projet et de la ressource disponible. Le projet de construction bois se fera en lien étroit avec l’ingénierie du Pays et la mission régionale Bois construction portée par l’URCoFor Occitanie.

Pour le mobilier : la justification des dépenses devra démontrer la provenance locale (bois issu des forêts pyrénéennes ou de la Région Occitanie).



2. Soutenir techniquement un maximum de projets dans leur réalisation

En partenariat avec les communautés de communes, le Pays mobilise une ingénierie technique pour affiner les projets recensés dans le cadre de l’AMI et les accompagner dans leur phase opérationnelle. Il s’agira notamment de :

- la mobilisation de partenaires qualifiés (ADEME, CAUE, missions régionales ENR thermiques, mission régionale bois construction...)
- la recherche de projets similaires pour d’éventuelles mutualisation (commandes groupées etc...), de retours d’expérience, contacts utiles...

3. Accompagner financièrement les projets éligibles

Tous les projets répondant aux thématiques proposées dans le cadre de cet AMI bénéficieront d’une recherche par les services du Pays Comminges Pyrénées de cofinanceurs possibles. Ainsi, le Pays assurera le lien avec les partenaires financiers éventuels, le soutien au montage et au suivi des dossiers de subvention le cas échéant.

Pour financer les projets de cet AMI, l’éligibilité des projets à une subvention du programme LEADER (fiche 9 – transition énergétique) et leur cofinancement par la Région Occitanie, via la dotation Innovation et Expérimentation sera particulièrement étudiée.

III. Modalités de l’AMI

1. Calendrier de l’AMI

Lancement de l’appel à manifestation d’intérêt : 22 février 2019

Clôture de l’appel à manifestation d’intérêt : 30 juin 2019

Recherche de cofinancement et montage des dossiers de demande de subvention le cas échéant : 2^{ème} semestre 2019

Réalisation des projets retenus et justification des dépenses : avant le 31 décembre 2020.

Pour respecter le calendrier de l’AMI, les projets présentés devront être suffisamment consolidés dans leur définition et leur portage pour permettre une mise en œuvre rapide en cas d’obtention de financements.

2. Bénéficiaires éligibles

Cet AMI est ouvert aux porteurs de projets privés et publics dont les projets s’inscrivent dans les thématiques exposées au paragraphe II.1. L’éligibilité de chaque projet sera étudiée en fonction des dispositifs de cofinancement pressentis, notamment programme LEADER et Dotation Régionale à l’innovation et l’expérimentation.



AMI Plan Climat – Le Comminges s’engage, et vous ?



Avec le soutien financier de ;

PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Fiche de renseignement AMI Plan Climat - 2019

A retourner par mail à : pays@commingespynes.fr

Pour tout renseignement : Mathilde GUYOT

Chargée de mission au Pays Comminges Pyrénées – 07 87 82 09 31

Nom / raison sociale du porteur de projet ;

Nom et contact de la personne référente :

Description du projet : (présentation générale, objectifs, état d'avancement, cohérence avec les objectifs thématiques de l'AMI...) :

....

Calendrier prévisionnel de réalisation (rappel, cet AMI concerne les opérations pouvant être achevées au plus tard le 31/12/2020)



AMI Plan Climat – Le Comminges s’engage, et vous ?



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Budget prévisionnel

Démarches réalisées auprès de cofinanceurs potentiels, le cas échéant :